



Quelles leçons tirer du scrutin local du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles?

Dossier de presse

Une recherche réalisée en partenariat avec:



FACULTÉ
DES SCIENCES ÉCONOMIQUES,
SOCIALES ET DE GESTION



Présentation générale du projet

Responsable : Jérémy Dodeigne, UNamur jeremy.dodeigne@unamur.be

Le scrutin local du 14 octobre 2018 fut très attendu par les acteurs et les observateurs de la vie politique en Wallonie et à Bruxelles. Premier scrutin organisé depuis les dernières élections de mai 2014, les élections communales et provinciales constituaient un sondage « grandeur nature » pour vérifier l'état de forme électorale des partis. De ce point de vue, les résultats des élections communales confirment des mutations à l'œuvre dans les systèmes de partis wallon et bruxellois. En outre, le scrutin du 14 octobre 2018 fut organisé dans un contexte de méfiance accrue vis-à-vis des formations politiques traditionnelles : la multiplication et le succès électoral de listes dites « citoyennes » ou de nouveaux partis suggèrent un bouleversement dans les rapports de force. Ce scrutin constitue donc un signal clair de l'électorat qui influence – d'ores et déjà – la campagne du triple scrutin de mai 2019. Enfin, le scrutin local du 14 octobre 2018 fut marqué par l'introduction de réformes électorales en Wallonie. Le principe de la tirette homme-femme sur les listes ainsi que la fin de l'effet dévolutif de la case de tête influencent les équilibres internes des listes.

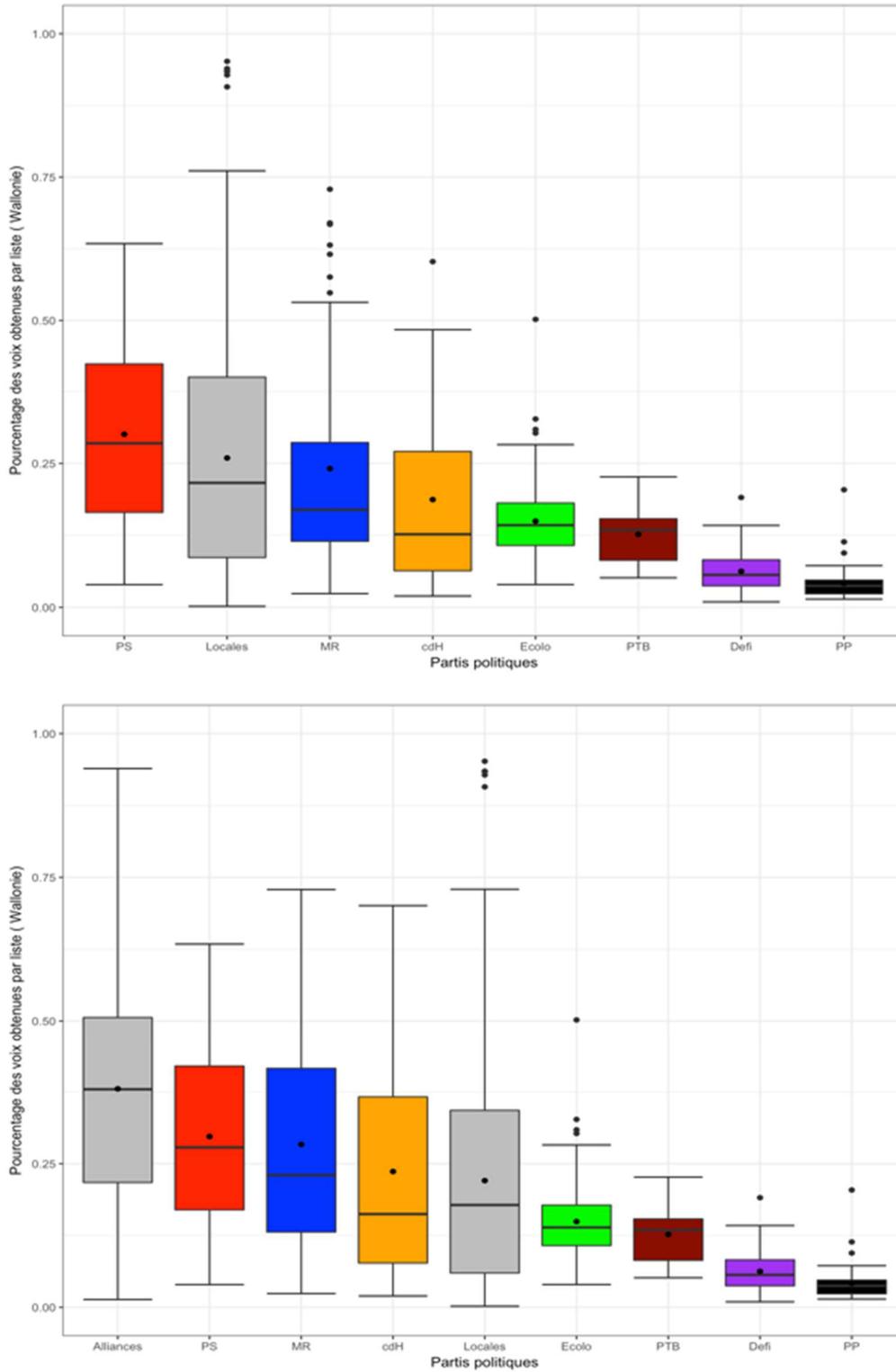
Ce projet de recherche vise à mieux comprendre ces dynamiques du scrutin local à l'aide d'une collecte de données originales, en collaboration avec le Service Public de Wallonie. Le projet consiste en un consortium de chercheurs issus des trois académies de la FWB et ayant des intérêts de recherche portant sur les élections communales, les partis politiques et la politique belge en Wallonie et à Bruxelles. Ce consortium est coordonné par Jérémy Dodeigne (UNamur), Caroline Close (ULB-Charleroi), Vincent Jacquet (UCL) et Geoffroy Matagne (ULiège), avec leur équipe respective. Au total, une douzaine de chercheuses et chercheurs sont impliqués dans ce projet.

Objectifs et méthodologies du projet

Premièrement, le projet étudie de manière détaillée la nature de l'offre et du succès des listes électorales. En effet, malgré des liens plus ou moins forts avec les partis traditionnels, de nombreuses listes n'adoptent pas les dénominations de ces partis (ni même un numéro protégé). De nombreuses listes privilégient des étiquettes telles que IC (Intérêts Communaux), LB (Liste du Bourgmestre), Liste d'« ouverture », etc. En outre, de nombreux cartels et alliances électorales sont conclus entre différents partis sous un tout autre nom. Méthodologiquement, l'objectif de ce projet est d'offrir une méthode de mesure appropriée du type de listes en Wallonie et à Bruxelles. À l'aide d'une interview avec la tête de liste, une série d'informations sont collectées afin de déterminer la parenté entre la liste communale et les partis politiques régionaux. La base de données couvre le nom de la liste, sa tendance politique, le nombre de membres avec une carte de partis, la présence de candidats d'ouverture, la présence de candidats occupant une fonction législative ou exécutive au niveau régional ou fédéral, les membres d'une alliance, la présence de la liste en 2012, etc. Plus de 50 variables sont encodées pour chacune des 1.043 listes de Wallonie et des 152 de Bruxelles.

Cette analyse fine permet de porter un regard nouveau sur les résultats du 14 octobre 2018. Ainsi, si nous utilisons les informations officielles (numéro de liste pour les partis régionaux sur l'ensemble de la Wallonie), le rapport de force en Wallonie est le suivant : PS (30,6%), Listes locales (25,9%), MR (24,1%), cdH (18,7%), Ecolo (15,0%), PTB (12,7%), Défi (6,3%) et PP (4,2%). Sur base de notre analyse, le rapport de force est substantiellement autre : Alliances (38,0%), PS (29,7%), MR (28,4%), cdH (23,7%), Listes locales (22,1%), Ecolo (15,0%), PTB (12,7%), Défi (6,3%), PP (4,2%).

Figure 1. Résultats électoraux du scrutin communal agrégés par type de listes (avant et après analyse)



Note : en haut les résultats bruts sur base des données officielles, en bas les résultats après classification du type de listes.

Deuxièmement, le projet analyse la manière dont les citoyen.nes accordent leur voix sur une liste. Dans le débat wallon, l'une des interrogations majeures concerne la manière dont l'électorat exprime ses voix de préférence pour l'un.e ou plusieurs candidat.e.s après l'introduction des réformes électorales. Le projet analyse les effets de deux réformes électorales introduites en Wallonie lors du scrutin du 14 octobre 2018 : (1) le principe de la tirette homme-femme sur les listes ainsi que (2) la fin de l'effet dévolutif de la case de tête. Méthodologiquement, grâce à une collaboration avec le Service Public de Wallonie, le projet se base sur l'ensemble des résultats officiels ainsi que sur une analyse ciblée d'un échantillon aléatoire de 51.198 bulletins de vote (issus de 57 communes pour les listes ayant obtenu au moins un siège). En effet, les résultats officiels agrégés ne permettent pas d'étudier combien et comment les électeurs émettent leurs voix de préférence. Ce projet a permis – pour la première fois en Belgique – d'analyser la manière dont s'opère la distribution des voix de préférence au sein d'un bulletin de vote. Le retour au vote papier en Wallonie constituait à cet égard une occasion unique de collecter de telles données.

Tableau 1. Présentation de l'échantillon de l'analyse des bulletins de vote

Provinces	Population		Échantillon	
	N	%	N	%
Hainaut	69	27%	15	26%
<i>Communes urbaines</i>	2	1%	1	2%
<i>Communes mixtes</i>	40	16%	8	14%
<i>Communes rurales</i>	27	11%	6	11%
Liège	75	30%	17	30%
<i>Communes urbaines</i>	7	3%	2	4%
<i>Communes mixtes</i>	31	12%	7	12%
<i>Communes rurales</i>	37	15%	8	14%
Luxembourg	44	17%	10	18%
<i>Communes mixtes</i>	5	2%	2	4%
<i>Communes rurales</i>	39	15%	8	14%
Namur	38	15%	9	16%
<i>Communes urbaines</i>	1	0%	1	2%
<i>Communes mixtes</i>	6	2%	2	4%
<i>Communes rurales</i>	31	12%	6	11%
Brabant wallon	27	11%	6	11%
<i>Communes mixtes</i>	18	7%	4	7%
<i>Communes rurales</i>	9	4%	2	4%
Total	253*	100%	57	23%

*Note : Le total est de 253 et non 262 communes car l'échantillonnage des communes fut réalisé sur base des résultats officiels non soumis à un recours devant le Conseil d'État au moment de la réalisation de la collecte des données (décembre 2018).

Thème 1 – Nationalisation du scrutin communal

Responsable : Caroline Close, ULB cclose@ulb.ac.be

Thème 1 – Nationalisation du scrutin

Cette section propose une classification des listes sur un continuum local-national, afin d'interroger le caractère fondamentalement « local » de ces élections ainsi que le poids relatif des enjeux nationaux dans les dynamiques politiques locales.

1. Méthodologie

Sur base d'une analyse approfondie du label, du nom, et de la composition des listes (ex. nombre de candidats officiellement affiliés à un parti), nous distinguons cinq types de listes : nationales, quasi-nationales, quasi-locales, locales et alliances. Les listes nationales correspondent aux listes qui adoptent le nom officiel d'un parti national existant, entendu comme un parti disposant d'au moins un élu au parlement fédéral ou régional. Les listes quasi-nationales sont des listes dont le nom ne correspond pas exactement à celui d'un parti national, mais qui affichent clairement leur affiliation (ex. PS+, MR-IC) ou dont une majorité de candidats est membre d'un même parti national. Ces listes sont donc directement apparentées à un parti national, mais se veulent plus « ouvertes ». Les listes quasi-locales incluent des listes (1) non-affiliées clairement à un parti national, mais soutenues par une personnalité politique d'envergure (ex. député, ministre), (2) des listes attachées à un parti avec une ambition régionale, ou (3) à un parti qui ne dispose pas de représentation au niveau national (ex. NATION, La Droite, Islam, etc.). Les listes locales concernent des phénomènes politiques locaux, par exemple des listes dans lesquelles ne figurent aucune grande personnalité attachée à un parti national, et dont la majorité des membres n'est pas affiliée à un parti national. Enfin, la catégorie « alliance » inclut les cas de mouvements ou de partis ayant décidé de former des « cartels » électoraux, c'est-à-dire de se présenter ensemble sur une même liste (ex. MR-cdH). Une majorité des candidats sur ces listes est affiliée à un des partis de l'alliance. Une classification identique a été réalisée lors du scrutin de 2012 en Wallonie¹, ce qui permet d'identifier quelques grandes évolutions entre les deux scrutins.

2. Le scrutin local en Wallonie, de plus en plus « local »

- a. Le nombre de listes nationales diminue, le nombre de listes locales augmente

En Wallonie, on observe une diminution nette du nombre de « listes nationales », et une augmentation forte du nombre de listes locales (+ 15.5 points de pourcentage, soit une augmentation de 175%, voir tableau 1.1. ci-dessous). En 2018, les listes nationales et les listes locales font jeu égal, représentant autour de 36% de l'offre électorale, alors qu'en 2012, les listes nationales représentaient plus de 45% de l'offre, pour seulement 20.5% pour les listes locales. Deux explications peuvent être avancées : d'une part, cela témoigne d'une stratégie de la part des partis nationaux d'atténuer le label partisan

¹ Voir l'ouvrage: Dandoy R., Dodeigne J., Matagne G., Reuchamps M. (2013) *Les élections communales de 2012 en Wallonie*. Vanden Broele.

au niveau local, et d'apparaître plus « ouverts », moins « partisan », plus « citoyen » dans un contexte de défiance grandissante envers les acteurs et institutions politiques traditionnels; d'autre part, cela révèle une augmentation de l'offre non-partisane, et la multiplication des listes « citoyennes ». Il s'agira dans la suite du projet de distinguer le poids respectif de ces deux facteurs.

Tableau 1.1. Type de listes – Nombre et % - Comparaison 2012-2018 (Wallonie)

		2012 Wallonie	2018 Wallonie
Listes nationales	N	455	370
	%	45.0%	36.3%
Listes quasi-nationales	N	99	107
	%	9.8%	10.5%
Listes quasi-locales	N	113	69
	%	11.2%	6.8%
Listes locales	N	208	366
	%	20.5%	36.0%
Alliances	N	137	106
	%	13.5%	10.4%
Total	N	1012	1018
	%	100%	100%

b. La performance électorale des listes nationales diminue, celle des listes locales augmente

En comptabilisant le nombre de voix obtenu pour chacune des listes et en les additionnant par type de liste, nous pouvons également analyser la relation entre le type de liste et son succès électoral (tableau 1.2.). On observe une diminution du succès électoral des listes nationales (de 60% des voix en 2012 à 46% en 2018), au profit principalement des listes locales, qui passent de 10% à 24% des voix. Cependant, en 2018, le rapport entre le nombre de listes et le nombre de voix reste plus favorable pour les listes nationales (représentant 36% de l'offre, mais glanant 46% des voix) que pour les listes locales (représentant 36% de l'offre mais glanant 24% des voix).

Tableau 1.2. Résultats électoraux par type de liste – Comparaison 2012-2018 (Wallonie)

	Votes 2012 (%) (WAL)	Votes 2018 (%) (WAL)
Listes nationales	58.9%	46.2%
Listes quasi-nationales	10.3%	13.7%
Listes quasi-locales	8.0%	3.4%
Listes locales	10.3%	23.9%
Alliances	12.6%	12.8%
Total	100%	100%

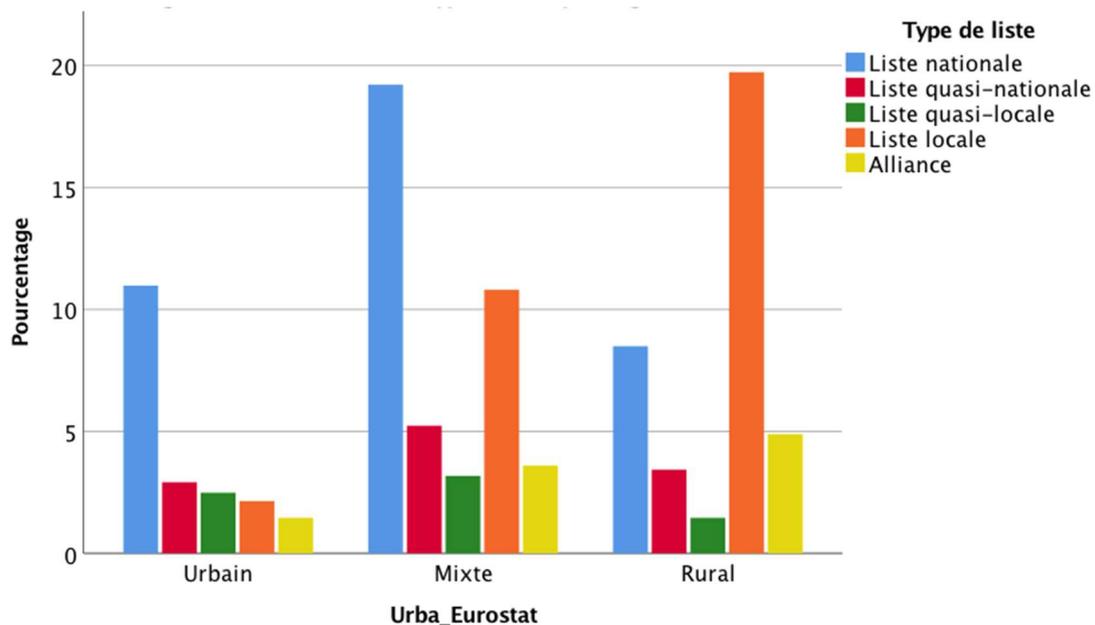
3. Une offre plus « locale » en milieu rural

Les listes locales sont davantage présentes dans les provinces du Luxembourg et de Namur, les listes nationales sont proportionnellement plus nombreuses dans les communes de la région bruxelloise et du Hainaut (tableau 1.3.). Un des facteurs explicatifs majeurs est celui du taux d'urbanisation : les listes locales sont un phénomène plus spécifique aux communes rurales (figure 1.1.).

Tableau 1.3. Type de listes (%) - Comparaison entre provinces (et région) - 2018

	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Brabant Wallon	Bruxelles-Capitale	Total Wallonie + Bruxelles
Listes nationales	46.7%	35.7%	12.8%	32.9%	37.6%	54.6%	38.7%
Listes quasi-nationales	9.0%	10.9%	7.7%	11.8%	14.5%	19.1%	11.6%
Listes quasi-locales	10.0%	4.8%	3.4%	7.9%	5.1%	9.2%	7.1%
Listes locales	26.2%	37.6%	53.0%	43.4%	31.6%	10.5%	32.6%
Alliances	8.1%	10.9%	23.1%	3.9%	11.1%	6.6%	9.9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Figure 1.1. Type de liste (%) par degré d'urbanisation des communes



Thème 2 – Les listes citoyennes

Responsable : Vincent Jacquet, UCLouvain vincent.jacquet@uclouvain.be

Dans les mois qui ont précédé les élections communales d'octobre 2018, nombreux sont les articles qui titraient sur l'émergence, voire de la montée en puissance, de listes dites citoyennes. L'objectif de cette section est de dresser les contours de ce phénomène protéiforme. Afin d'analyser la nature de ces listes citoyennes, deux critères sont mobilisés. D'une part, nous nous intéressons aux listes *labellisées* citoyennes, c'est-à-dire aux listes qui font référence au mot « citoyen » dans leur dénomination. D'autre part, les listes *a-partisanes*, c'est-à-dire les listes composées de candidats sans affiliation partisane. En somme, la première a trait au *contenant* de la liste, alors que la seconde au *contenu*.

Où sont les listes Citoyennes ?

Pour tenter de répondre à la défiance croissante des citoyens envers la politique, les candidats aux élections (locales) mettent en avant leur proximité avec les citoyens. Il s'agit de « se montrer à l'écoute », de montrer que « l'on ressent les difficultés qu'éprouvent les citoyens au quotidien », de « proposer des solutions concrètes aux problèmes concrets ». De ce point de vue, toutes les listes présentes aux élections pourraient être qualifiées de citoyennes. Mais au-delà de ces discours généralisés de rapprochement du citoyen, comment analyser l'étendue et le succès de ce renouvellement de l'offre électorale ?

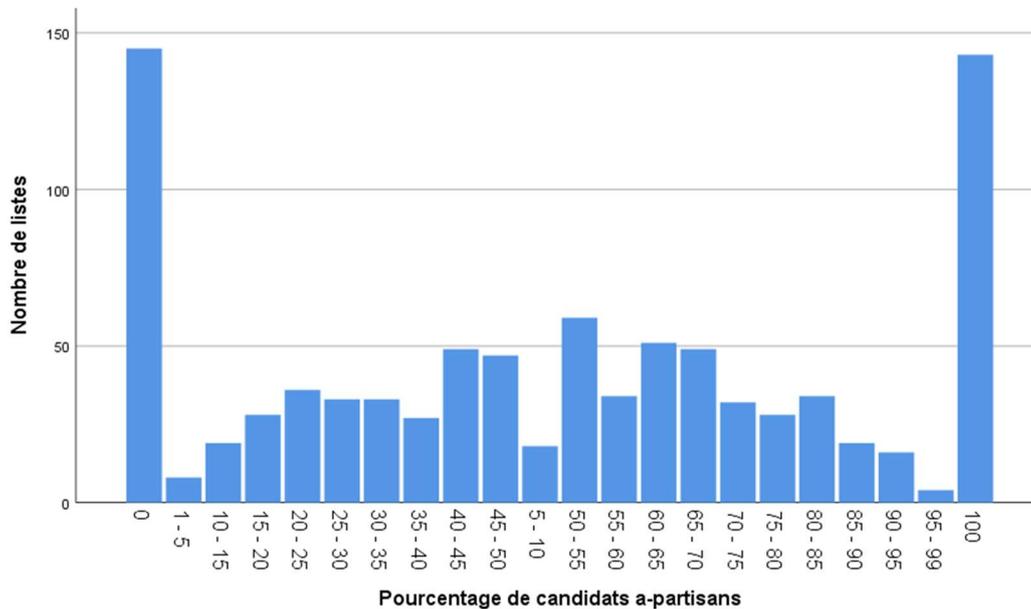
Afin d'avoir un premier aperçu de ce que recouvre la notion de liste citoyenne, on peut comparer le **nom des listes** entre 2012 et 2018. Lorsqu'on observe la référence à la notion de citoyen, on trouvait 38 listes en Wallonie en 2012, soit un peu moins de 4 % des listes (Tableau 2.1.). Six ans plus tard, on en répertorie 84, soit 8 % des listes. Le nombre est doublé, mais cependant, nous n'observons pas le foisonnement annoncé par certains médias.

Tableau 2.1. Noms des listes en Wallonie en 2012 et en 2018

	Total 2012	Total 2018
Autre	28	65
Belgique	13	30
Changement	132	90
Citoyens	38	84
Futur	33	54
Jeux de mots	12	26
Liste du bourgmestre	45	43
Nom de la Commune	128	177
Personnalisation	56	46
Plus	/	39
Référence au niveau communal	161	52
Référence au parti national	459	322
Référence partisane	111	146
Union-Alliance	161	163
Wallonie	22	7
TOTAL	1012	1043

La seconde façon de définir une liste citoyenne consiste à considérer la composition de celle-ci. 143 listes sont uniquement composées de candidats a-partisan, soit 14 % des listes présentes en Wallonie. Cette catégorie est donc non-négligeable dans l'offre politique locale aux élections de 2018. Parmi ces 143 listes, 127 listes ne comportent aucun candidat ayant exercé un mandat de bourgmestre, président de CPAS, parlementaire (tous niveaux de pouvoir confondus) ou ministre. Si on prend également en considération les conseillers sortants, on dénombre alors 92 listes sur les 143.

Figure 2.1. Degré a-partisan des listes wallonnes en 2018



Les listes citoyennes, des listes différentes ?

Au-delà de leur nom et de leur composition, ces listes citoyennes ne diffèrent pas fondamentalement des « autres » listes.

Les listes citoyennes, à la fois par le nom et par la composition a-partisane, se trouvent davantage dans des communes rurales et mixtes. Aucune, en fait, n'est observée dans une commune urbaine.

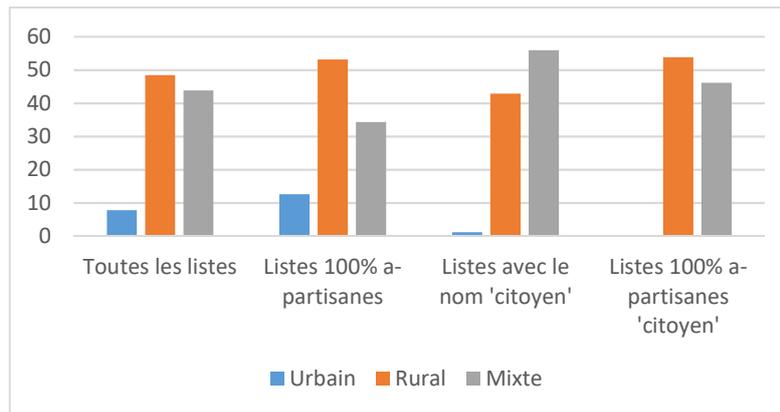
Dans les communes urbaines, ce sont les listes a-partisanes qui se démarquent. On trouve en effet 12,6 % de ces listes dans les zones urbaines, alors qu'en moyenne, si l'on considère l'ensemble des listes, on ne trouve que 7,8 % de celles-ci dans ces zones. Les listes qui arborent le label citoyen se retrouvent, quant à elles, davantage dans les communes dites mixtes.

Le niveau socio-économique des communes ne semble pas avoir d'influence majeure. Leur composition ne diffère pas non plus fortement de la dynamique générale des listes électorales, sauf pour le caractère incomplet de davantage de listes a-partisanes.² Surtout, la primauté donnée aux

² On peut ainsi observer que les listes a-partisanes sont bien moins nombreuses à être complètes (32,2 %) que les listes dites partisanes (80,6 %). Par contre, les listes avec le label citoyen sont, elles, plus nombreuses à être complètes (78,6 %) que celles sans label citoyen (73,5 %).

femmes ne se retrouve que moins d'une fois sur quatre, tant pour les listes citoyennes que pour les autres.

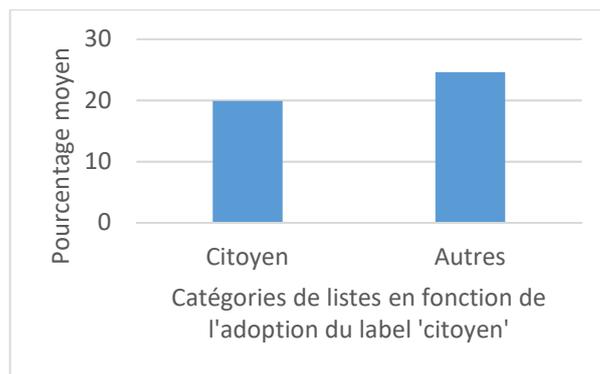
Figure 2.2. Répartition géographique des listes



Le succès des listes citoyennes

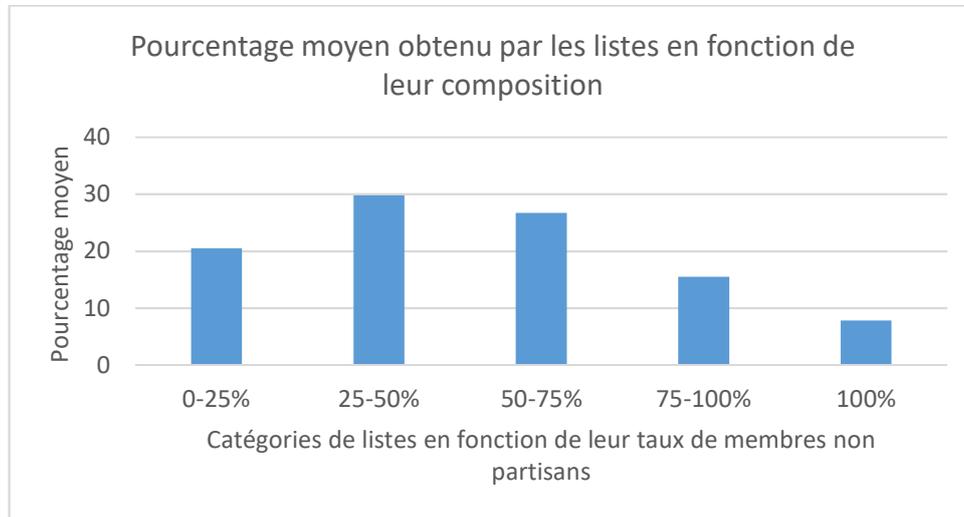
Leur succès électoral est, quant à lui, mitigé d'un point de vue global, avec un score moyen inférieur par rapport aux autres listes. Le graphique suivant montre le résultat pour les listes ayant utilisé le label citoyen. On observe une différence de 5 points de pourcentage entre les listes au label citoyen par rapport aux listes sans label citoyen.

Figure 2.3. Pourcentage moyen obtenu par les listes avec label citoyen



Le graphique suivant révèle le pourcentage moyen obtenu par les listes en fonction de leur composition. À la droite de ce graphique, on trouve les listes a-partisanes. Ce sont celles qui ont le pourcentage moyen le plus faible. Il est de plus de 20 points de pourcentage inférieur aux listes avec 25 à 50 % de candidats membres d'un parti, qui est la catégorie avec le plus haut pourcentage moyen. Il y a donc une influence négative sur le résultat électoral de l'absence de candidats déjà membres d'un parti (sauf pour la catégorie où ils sont le plus nombreux). Une certaine dose de candidats partisans (ni trop, ni trop peu) semble donc aller de pair avec le succès électoral.

Figure 2.4. Pourcentage moyen obtenu par les listes en fonction de leur composition



Cet aperçu global cache cependant des réalités différentes du succès éventuel des listes citoyennes en fonction des communes. Pour creuser ces réalités, on peut analyser la participation au pouvoir acquise par ces listes. Ainsi, sur les 143 listes composées de 100 % de candidats a-partisans :

- 10 listes sont dans la majorité. Trois l'étaient déjà en 2012, les sept autres arrivent au pouvoir en 2018. Six listes sont en milieu mixte et quatre en milieu rural.
- 3 listes obtiennent un bourgmestre.

Sur les 84 listes adoptant le label citoyen :

- 14 sont dans la majorité. Huit l'étaient déjà en 2012. Cinq listes sont en milieu mixte et en neuf en milieu rural.
- 10 listes obtiennent un bourgmestre.

Si l'on combine les deux critères, pour les listes qui ont à la fois le label citoyen et 100 % de candidats a-partisans :

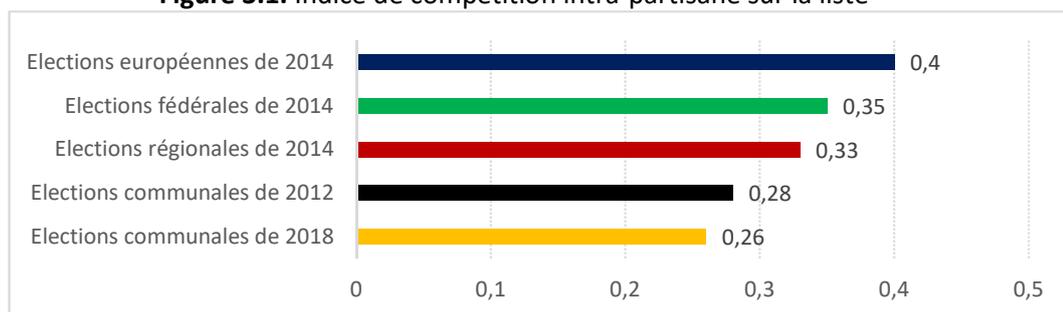
- 4 sont dans la majorité, dont deux qui l'étaient déjà en 2012. Deux sont en milieu mixte et deux en milieu rural.
- 2 obtiennent un bourgmestre.

Thème 3 - Fin de l'effet dévolutif de la case de tête

Responsable : Jérémy Dodeigne, UNamur jeremy.dodeigne@unamur.be

1. Lors du scrutin communal du 14 octobre 2018, la fin de l'effet dévolutif du vote en case de tête a modifié le mode de répartition des sièges entre candidat.e.s au sein des listes³. Cette répartition dépend désormais exclusivement des voix de préférence obtenues (sauf lors de cas rares d'égalité, l'ordre de la liste prime). En d'autres mots, l'ordre de la liste ne détermine plus la répartition des sièges, seule compte la performance électorale des candidat.e.s.
2. Si la réforme a pour avantage de renforcer le rôle de l'électeur dans la détermination des candidat.e.s décrochant un mandat, elle est de nature à favoriser – de manière excessive – la compétition entre ceux-ci. Cette course aux voix de préférence peut renforcer le phénomène de « personnalisation de la vie politique » – et ses dérives – au détriment de la logique de cohésion d'un projet politique.
3. Plusieurs indicateurs mesurent l'évolution de cette compétition intra-partisane entre 2012 et 2018 :
 - a) Le premier indicateur mesure la concentration des voix de préférence entre les candidats d'une même liste. Il s'agit d'un indicateur continu de 0 à 1 développé à partir de l'indice de distribution de Gini⁴: une liste dans laquelle chaque candidat attire le même nombre d'électeurs obtient un score égal à 0, tandis qu'une liste électorale où un.e candidat.e obtient toutes les voix de préférence exprimées présente un score de 1. À un niveau agrégé sur l'ensemble de la Wallonie, la réforme n'a mené qu'à une légère augmentation de la compétition intra-partisane. Alors que l'indicateur présentait un score de 0.28 en 2012, il est de 0.26 en 2018 après l'entrée en vigueur de la réforme.

Figure 3.1. Indice de compétition intra-partisane sur la liste



³ Jusqu'au scrutin de 2012, les candidat.e.s n'atteignant pas le chiffre d'éligibilité grâce à leurs voix de préférence recevaient les voix nécessaires du pot commun (case de tête) pour obtenir l'un des sièges de la liste. Cet effet dévolutif étant octroyé selon l'ordre de la liste, les candidat.e.s les mieux placés avaient le plus de chance d'être élus.

⁴ L'indice de compétition intra-partisane est basé sur le coefficient de Gini, indicateur régulièrement utilisé en économie pour mesurer la concentration des ressources (souvent le revenu) dans un contexte donné. Le coefficient mesure ici comment les voix de préférences sont distribuées entre candidats au sein d'une même liste pour l'ensemble de la Wallonie.

- b) Le second indicateur analyse le pourcentage de candidat.e.s élu.e.s en dehors de l'ordre de la liste⁵. Si la compétition intra-partisane s'est accrue sur la liste, nous devrions observer une augmentation de mandataires élu.e.s « remontant l'ordre de la liste » au détriment des autres candidat.e.s. Si les effets de la réforme sont perceptibles, ils n'en restent pas moins limités : 43,2% candidat.e.s furent élu.e.s en dehors de l'ordre de la liste en 2012 (dont 73% d'hommes) et 48,7% en 2018 (dont 68% de femmes).
- c) Les facteurs explicatifs de cette stabilité de la compétition intra-partisane sont multiples. Premièrement, il est possible qu'une partie de l'électorat et des candidat.e.s n'aient pas intégré – voire adhéré – aux nouvelles règles électorales. Alors que les candidat.e.s devraient être encouragés à attirer les voix de préférence vers leur seul nom, de nombreuses campagnes électorales furent organisées autour d'une logique collective au bénéfice de l'ensemble des candidat.e.s de la liste. Deuxièmement, et c'est l'analyse la plus plausible, l'arène électorale communale se démarque des autres niveaux de pouvoir comme hautement compétitive. À titre de comparaison (figure 3.1), les élections européennes de 2014 (les plus distantes aux yeux de l'électeur et centrées sur quelques grandes personnalités politiques) présentent un score de 0.40. À un niveau intermédiaire, les élections régionales et fédérales présentent respectivement des scores de 0.33 et 0.35. En outre, contrairement au scrutin communal, le pourcentage d'élus en dehors de l'ordre de la liste est un phénomène rare aux élections régionales, fédérales et européennes (entre 4% et 7% pour la période 2009-2014). Enfin, l'introduction de l'élection semi-directe du bourgmestre en 2006 avaient déjà introduit une dose de compétition entre les candidat.e.s d'une même liste. Autrement dit, la compétition intra-partisane au niveau communal semblait déjà avoir atteint un certain « plafond ». Niveau de pouvoir démocratique le plus proche des citoyens, les élections communales se caractérisent par une plus grande proximité entre l'électorat et les candidat.e.s. Dès lors, les électeurs votaient déjà pour un nombre plus important et diversifié de candidat.e.s locaux, avant même l'introduction de la réforme. Aux autres niveaux de pouvoir, la compétition est au contraire plus cadenassée : l'ordre de la liste détermine presque toujours les strapontins obtenus.
4. Dans un deuxième temps, nous analysons la manière dont l'électeur exprime ses voix de préférence grâce à l'analyse d'un échantillon de 51.198 bulletins de vote.
- a) Tout d'abord, nous observons qu'un électeur sur cinq (22%) exprime un vote pour la case de tête, tout en exprimant des voix de préférence pour des candidats. Des variations importantes existent entre les partis. Alors que les électeurs à la gauche du système de partis optent plus fréquemment pour valider la case de tête (PTB 41,4%, PS 23,5% et Ecolo 23,6%), ils sont moins nombreux parmi les électeurs du cdH (16,0%) et du MR (18,9%).
- b) Ensuite, le nombre moyen de voix de préférence exprimées par l'électorat est limité : 3,03 voix. Ce chiffre est relativement stable et sans variation majeure entre les différents types de communes. Ainsi, l'électorat rural opte pour un nombre légèrement plus élevé de candidat.e.s (4.02 voix) que l'électorat semi-urbain (3.15 voix) et que l'électorat urbain (3.01 voix). De la même manière, les électeurs des grandes communes – où se présentent plus de candidat.e.s – n'expriment pas systématiquement un nombre plus élevé de voix. C'est plutôt une relation curvilinéaire qui est observée : pour les listes jusqu'à 9 candidats, les électeurs

⁵ C'est-à-dire des candidat.e.s qui ont obtenu un meilleur score en termes de préférences par rapport à leur ordre de candidature. A titre d'exemple, le candidat placé en 6^e position réalisant le 3^e meilleur score lui permettant d'obtenir le 3^e siège.

expriment de 1.94 à 2.98 voix ; pour les listes entre 10 et 30 candidats, nous observons une augmentation jusqu'à 4.68 voix; pour les listes entre 31 et 49 candidats, le nombre de voix diminue (2.33 à 2.88 voix).

- c) Des différences se retrouvent entre les partis. Alors que les électeurs du PS (2.7), du MR (2.8) et du cdH (2.8) tendent à concentrer leurs voix vers un nombre limité de candidat.e.s ; les électeurs d'Ecolo (3.7), du PTB (3.4) et des autres listes locales (3.6) sont séduits par un plus large panel de candidat.e.s. Ces variations peuvent s'expliquer par le fait que les trois familles traditionnelles (PS, MR et cdH) concentrent le plus grand nombre de mandataires locaux (y compris au niveau du collège). Ces derniers ont donc la capacité d'émerger et attirer de manière ciblée leur électorat.
- d) En conclusion, comme l'ont déjà démontré des études de psychologie, le choix et les ressources cognitives des électeurs ne sont pas extensibles. Si des variations du nombre de voix exprimées sont présentes à la marge – en fonction du type de communes et de partis – l'électorat wallon exprime typiquement entre 2 et 4 voix de préférence, au plus.

Thème 4 – Parité hommes-femmes aux élections communales de 2018

Responsable : Jean-Benoit Pilet, UNamur jpilet@ulb.ac.be

1. La Région wallonne a pris une série d'initiatives fortes en matière de parité hommes-femmes
 - a. Principe de la tirette pour l'ensemble des candidats de la liste
 - b. Un tiers de membres de chaque sexe au sein du collège communal
2. Ces mesures ont eu un effet clair et on atteint leurs objectifs
 - a. 48,5% des candidats sont des femmes
 - b. 38% des échevins sont des femmes
3. Malgré cela, une fonction communale demeure largement un bastion masculin : la fonction de bourgmestre. Seuls 18,6% des bourgmestres de Wallonie sont des femmes.
 - a. Il y a un peu plus de femmes bourgmestres dans les communes urbaines, surtout de taille moyenne (voir tableau 4.1 infra).
 - b. Il y a de nettes différences entre partis, avec une proportion de femmes bourgmestres près de trois fois supérieure au MR et chez Ecolo par rapport au PS et au CDH (voir tableau 4.1 infra).
4. Mais n'est-ce pas le choix des électeurs ?
 - a. Le Code wallon de la démocratie locale prévoit que le bourgmestre est désigné par les électeurs. Il est automatiquement le candidat ayant reçu le plus de voix de préférence au sein de la plus grande liste de la majorité communale.
 - b. Toutefois, à l'analyse, on s'aperçoit que les électeurs suivent les choix posés par les partis lors de la confection des listes. Les partis désignent un leader, le candidat qui occupera la première position sur la liste. Les électeurs suivent massivement ce choix. Dans 92,4% des communes wallonnes, le bourgmestre était le candidat en tête de sa liste. Il n'y a que 20 communes en Wallonie dans lesquelles un candidat qui n'était pas en tête de liste avait le plus de voix de préférence.
 - c. Et dans ces 20 communes, les électeurs ne semblent pas avoir fait un choix défavorable aux femmes. Il n'y a que 4 communes où une femme qui était tête de liste a été battue en voix de préférence par un candidat homme. Il y avait d'ailleurs 3 communes où un candidat tête de liste homme a été battu par une femme positionnée plus bas sur la liste.
5. La clé pour l'accès au poste de bourgmestre est donc la désignation des candidats occupant la première position sur la liste (voir tableau 4.2 infra).
 - a. Cette position est très rarement occupée par une femme (22,5%).
 - b. Elle l'est un peu plus dans les communes urbaines (25,9%).
 - c. La proportion de listes menées par des femmes est plus importante au PTB (56,3%), au MR (30,1%), au CDH (31,8%) et chez Ecolo (30,4%) qu'au PS (20,6%), chez Défi (20,5%) et dans les listes locales (19,6%).
 - d. Et les femmes sont plus souvent choisies comme tête de liste là où le parti était moins fort en 2012 (voir tableau 4.3 infra).
 - i. Là où il y a un bourgmestre ou un échevin sortant, il est plus rare d'avoir une femme comme tête de liste. C'est assez logique puisque les bourgmestres et échevins sortant sont très majoritairement des hommes.
 - ii. Là où le parti/la liste n'était pas dans la majorité communale sortante, il est plus fréquent d'avoir une femme comme tête de liste.

1. Proportion de femmes bourgmestres

Tableau 4.1. % de femmes bourgmestres par type de commune et par parti

	%
Communes urbaines	25,6
Communes semi-urbaines	16,1
Communes rurales	17,1
PS	10,6
MR	33,3
CDH	9,5
Ecolo	28,6
Listes locales et autres listes	17,6
Toutes listes	18,6

2. Listes ayant une femme comme tête de liste

Tableau 4.2. % de listes ayant une femme comme tête de liste par type de commune et par parti

	%
Communes urbaines	25,9
Communes semi-urbaines	22,9
Communes rurales	21,9
PS	20,6
MR	30,1
CDH	31,8
Ecolo	30,4
PTB	56,3
Défi	20,5
Listes locales et autres listes	19,6
Toutes listes	22,5

Tableau 4.3. % de listes ayant une femme comme tête de liste selon la force du parti en 2012

Situation de la liste en 2012	%
Liste faisant partie de la majorité 2012-2018	21,1
Liste ne faisant pas partie de la majorité 2012-18	22,5
Liste ayant au moins un échevin sortant	22,1
Liste sans échevin sortant	22,8
Liste ayant le bourgmestre sortant	18,4
Liste sans le bourgmestre sortant	23,8

Thème 5 – Majorités et coalitions communales après les élections 2018

Responsable : Geoffroy Matagne, ULiège gmatagne@uliege.be

Le 14 octobre 2018, les électeurs ont voté en fonction de l'offre politique particulière qui leur était proposée dans leur commune. Les thèmes précédents présentent et discutent les caractéristiques principales de cette offre électorale (type de liste, ouverture citoyenne, tirette et tête de liste, etc.). Une fois les votes comptés et les sièges attribués, c'est la question clé de la composition des majorités et des coalitions éventuelles qui se pose. Quelles sont les leçons principales du scrutin d'octobre dernier ?

1. Majorité absolue, majorité à un seul ou plusieurs partenaires (Wallonie + Bruxelles)

- Dans 60% des communes analysées, une seule liste forme la majorité (163 communes). Dans 40% des cas, la majorité comporte plusieurs partenaires (109 communes).
- Les majorités à un seul partenaire se trouvent particulièrement dans les provinces de Liège et de Luxembourg : entre 75% et 80% des communes y sont gouvernées par une liste unique. À Bruxelles, toutes les majorités comportent plus d'un partenaire (tableau 5.1).

Tableau 5.1. Majorités à un seul ou plusieurs partenaires - distribution par provinces

	1 seul partenaire		Plusieurs partenaires		Total	
Bruxelles	0	0%	19	100%	19	100%
Brabant wallon	15	55.5%	12	44.4%	27	100%
Hainaut	37	53.6%	32	46.4%	69	100%
Liège	56	74.7%	19	25.3%	75	100%
Luxembourg	35	79.5%	9	20.5%	44	100%
Namur	20	52.6%	18	47.4%	38	100%
Total	163	60%	109	40%	272	100%

- Dans 69% des communes, une seule liste parvient à gagner la majorité des sièges (188 communes).
 - Dans 25 de ces communes (13.3%, dont 12 situées dans le Hainaut), cette majorité absolue en sièges « s'élargit » à un 2^e partenaire de majorité (voire un 3^e, comme à Charleroi)⁶.
 - Parmi ces 25 cas, on trouve 10 listes « gagnantes » de tendance libérale et 7 listes « gagnantes » de tendance socialiste ; les libéraux choisissant tantôt le PS (ex. Montigny-Le-Tilleul, Rixensart, Wavre), tantôt le cdH (ex. Courcelles, Silly, Florenne) comme deuxième partenaire, et plus rarement Ecolo (Péruwelz) ; les socialistes choisissant le MR (ex. Andenne, Ans, Binche), le cdH (Saint-Josse, Thuin) ou Ecolo (Bernissart, Charleroi – incluant également le cdH comme troisième partenaire –).
 - Parmi les 19 communes bruxelloises, 3 se trouvent en situation de majorité « élargies », dont deux dominées par DéFI (Auderghem, allié à Ecolo, et Woluwe-Saint-Lambert, allié au cdH), la troisième dominée par le PS d'Emir Kir (Saint Josse).

⁶ Andenne, Ans, Aywaille, Auderghem, Bernissart, Binche, Charleroi, Courcelles, Estinnes, Florenne, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Marche-en-Fammene, Mont-Saint-Guibert, Montigny-le-tilleul, Mouscron, Péruwelz, Rixensart, Saint-Josse, Seneffe, Silly, Spa, Theux, Thuin, Wavre, Woluwe-Saint-Lambert.

2. Taille des majorités : variations entre provinces et communes (Wallonie + Bruxelles)

- En moyenne, à Bruxelles et en Wallonie, les majorités comportent 1.52 partenaires. Les majorités communales peuvent compter jusqu'à 4 partenaires : c'est le cas de deux communes bruxelloises, Koekelberg (PS-sp.a, Ecolo-Groën, Alternative Humaniste, DéFI) et Bruxelles-ville (PS, Ecolo-Groën, Change.brussels et DéFI)(tableau 5.2)
- Le nombre de partenaires moyen varie significativement en fonction des provinces/régions : les communes de Liège et Luxembourg ont un nombre significativement plus faible, celles du Brabant Wallon et du Hainaut sont dans la moyenne, celles de Namur ont un nombre moyen légèrement plus élevé. En Région bruxelloise, le nombre moyen de partenaires dans les majorités grimpe à 2.63 (tableau 5.3).

Tableau 5.2. Nombre moyen de partenaires de majorité, Wallonie et Bruxelles

Nombre de partenaires	Fréquence (N)	%
1	163	59.9
2	79	29.0
3	28	10.3
4	2	0.7
Total	272	100

Tableau 5.3. Nombre moyen de partenaires de majorité par provinces

	Moyenne N partenaires	Ecart-type
Bruxelles	2.63	0.68
Brabant wallon	1.56	0.70
Hainaut	1.57	0.68
Liège	1.31	0.57
Luxembourg	1.23	0.48
Namur	1.61	0.72
Total	1.52	0.71

- Plus la commune est urbanisée, plus le nombre de partenaires augmente. Une tendance similaire apparaît lorsque l'on considère la densité de population : le nombre de partenaires est corrélé à la densité de population (tableau 5.4). Dans les grandes communes urbanisées, où la demande électorale est plus diversifiée, l'offre électorale s'adapte, de même que la composition des gouvernements locaux qui incluent un plus grand nombre de partenaires.

Tableau 5.4. Nombre moyen de partenaires de majorité en fonction du degré d'urbanisation Eurostat

	Moyenne N partenaires	Ecart-type
Urbain	2.28	0.88
Mixte	1.67	0.73
Rural	1.26	0.49
Total	1.52	0.71

3. Nombre de partenaires par type de liste et parti (Wallonie)

- Les listes nationales ont en moyenne plus de partenaires (1.72 partenaires) que tous les autres types de liste (tableau 5.5). Les listes d'alliance (pré-électorale) – qui par définition réunissent déjà plusieurs partis – sont logiquement celles qui s'ouvrent le moins pour former une coalition.

Tableau 5.5. Nombre de partenaires moyen par type de listes (partenaire 1)(Wallonie)

Type de liste (partenaire 1)	Moyenne N partenaires	Ecart-type	N
Nationale	1.72	.71	68
Quasi-nationale	1.61	.67	41
Quasi-locale	1.67	1.16	3
Locale	1.32	.58	91
Alliance	1.10	.30	50
Total	1.43	.64	253

- Ce sont en moyenne les listes Ecolo qui, comme premier partenaire, ouvrent le plus les coalitions auxquelles elles participent (2.44 partenaires) et les listes MR qui les ouvrent le moins (1.52 partenaires)(tableau 5.6).

Tableau 5.6. Nombre de partenaires moyen par parti (partenaire 1)(Wallonie)

Type de liste (partenaire 1)	Moyenne N partenaires	Ecart-type	N
PS	1.64	.74	58
MR	1.52	.51	31
CDH	1.80	.63	10
Ecolo	2.44	.73	9
Total	1.44	.64	253

4. Composition des coalitions et choix des partenaires privilégiés (Wallonie)

- Les listes PS sont le plus souvent le premier partenaire d'une coalition (30 occurrences). Elles sont suivies des listes locales, puis du MR (15), du cdH (7) et d'Ecolo (4)(tableau 5.7).
- En deuxième partenaire, ce sont les listes locales (26 occurrences), suivies des listes Ecolo (22) puis MR (20) qui contribuent le plus à constituer une coalition.
- Le tableau 5.8 présente les partenaires de coalition les plus fréquents par ordre décroissant pour chacune des listes partisanes et chacun des types de liste (nombre d'occurrences entre parenthèses).
- La position dominante dans les coalitions des listes PS, locales et MR s'explique largement par les résultats globaux en voix et en sièges plus importants réalisés par ces trois types de liste (voir introduction). On constate également qu'au-delà de leur score électoral en progrès par rapport à 2012, les listes Ecolo ont constitué un partenaire privilégié lors des négociations post-électorales en 2018, en particulier pour les listes PS et les listes locales (tableau 5.8).

Tableau 5.7. Participation à des coalitions comme partenaire 1, 2 et 3, par parti et type de liste (Wallonie)

Partenaire 1		Partenaire 2		Partenaire 3	
PS	30	PS	12	PS	4
MR	15	MR	20	MR	2
cdH	7	cdH	3	cdH	1
Ecolo	4	Ecolo	22	Ecolo	6
DéFI	0	DéFI	2	DéFI	2
Locale	26	Locale	26	Locale	5
Quasi-locale	1	Quasi-locale	0	Quasi-locale	1
Alliance	7	Alliance	5	Alliance	0

Tableau 5.8. Partenaires privilégiés par parti et type de liste (Wallonie)

	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3	Partenaire 4	Partenaire 5	Partenaire 6	Partenaire 7	Partenaire 8
PS	MR (20)	Ecolo (16)	Locale (13)	Alliance (4)	cdH (3)	DéFI (3)		
MR	PS (20)	Locale (10)	cdH (6)	Ecolo (6)	Alliance (3)			
cdH	MR (6)	PS (3)	Ecolo (3)	Locale (1)				
Ecolo	Locale (17)	PS (16)	MR (6)	cdH (3)	DéFI (3)	Alliance (2)	Quasi-locale (1)	
DéFI	PS (3)	Ecolo (3)	Locale (1)					
Locale	Locale (26)	Ecolo (17)	PS (13)	MR (10)	Alliance (4)	Quasi-locale (3)	cdH (1)	DéFI (1)
Quasi-locale	Locale (3)	Ecolo (1)						
Alliance	Locale (4)	PS (4)	MR (3)	Ecolo (2)				